



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION  
N°2024-04-DEL-068

OBJET :

**NON RECONDUCTION  
DU MARCHÉ DE  
RESTAURATION  
COLLECTIVE AVEC  
LA SOCIÉTÉ  
CONVIVIO AU  
31 AOUT 2024**

RAPPORTEUR :  
**Mme Françoise  
POIRRIER**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES :  
33

VOTANTS : 33

**Le 03 avril 2024 à 20H00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Fabienne TANTI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



**OBJET : NON RECONDUCTION DU MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE AVEC LA SOCIETE CONVIVIO AU 31 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code la commande publique,

VU la délibération n°2023-02-DEL-171 du 27 février 2023, qui a chargé le maire de signer la convention constitutive du groupement de commandes, ayant pour objet des prestations de restauration collective entre les communes de Triel-Sur-Seine, Orgeval, Morainvilliers et le CCAS d'Orgeval,

VU le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide signé et notifié le 21 août 2023,

VU les termes du Cahier des clauses administratives particulières du marché 2023M02,

VU l'avis rendu par la Commission « Services à la population » dans sa séance du 20 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Triel-sur-Seine ne souhaite pas reconduire ce marché au terme de l'année. Cette décision est motivée par plusieurs raisons. En effet, le prestataire de la restauration se trouve à plus de 170km de Triel-sur-Seine ce qui induit une empreinte carbone importante pour des déplacements quotidiens. La distance ne permet pas une réactivité importante. De plus, suite à des pesées quotidiennes dans les offices, nous constatons que nous jetons certains jours jusqu'à un tiers des repas. La moyenne quotidienne s'élève à plus de 18%. La qualité gustative n'est pas probante, c'est ce qu'indiquent les enquêtes menées auprès des usagers- enfants et parents, et c'est ce que les professionnels constatent quotidiennement. En outre les contenants plastiques non réutilisables ne sont pas satisfaisants en termes de développement durable,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Triel-sur-Seine n'est pas satisfaite de la prestation de la société CONVIVIO,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 17 voix POUR, 9 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS (**Pour** : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT, Monsieur Florent BEQUIGNON ; **Contre** : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE-LESSERTEUR, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE ; **Abstentions** : Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL),

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** la non reconduction à son échéance annuelle au 31 août 2024 du marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide avec la société CONVIVIO si l'apport d'offres est fructueux.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et à notifier la non reconduction aux intéressés ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe-ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>*